



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Contrat de relance et de transition écologique
(CRTE)**

de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Juillet 2021



Parc
naturel
régional
du Luberon

enedis

ENTRE :

L'État, représenté par Monsieur Bertrand GAUME, préfet de Vaucluse

et

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

représenté par son président, Gérard DAUDET autorisé à signer le présent contrat par délibération du 27 mai 2021 (N°2021-110),

Ci-après dénommés les porteurs du contrat ;

Et

Les communes des Beaumettes, de Cabrières d'Avignon, de Cavaillon, de Cheval-Blanc, de Gordes, de Lagnes, de Lauris, des Taillades, de Lourmarin, de Maubec, de Mérindol, d'Oppède, de Puget, de Puyvert, de Robion, de Vaugines, représentées par leur maire ;

Et

Le Parc naturel régional du Luberon, représenté par sa présidente Madame Dominique SANTONI, autorisée à signer le présent contrat par délibération du...

Et

ENEDIS, représenté par son directeur territorial pour le Vaucluse, Monsieur Sébastien QUIMINAL

Ci-après dénommés les partenaires du contrat.

IL EST CONVENU :

- I -

**Un Contrat de Relance
et de Transition Ecologique
est conclu**

Conformément aux dispositions de la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020, un Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (ci-après dénommé CRTE) est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus pour la période 2021-2026, soit une durée de 6 années.

- II -

Engagement des parties au contrat

Les parties au contrat s'engagent à faire converger leurs dispositifs de soutien et d'accompagnement, et à mobiliser leurs financements en vue de l'atteinte des objectifs opérationnels présentés **au point V du présent contrat.**

A) Convergence de dispositifs de soutien et d'accompagnement

Les porteurs et les partenaires du Contrat s'engagent, pour la période 2021-2026 soit une durée de 6 années, à faire converger leurs dispositifs de soutien financier et d'accompagnement en ingénierie sur des actions dédiées à la relance et à la transition écologique du territoire.

Ils s'engagent à mobiliser leurs moyens en pleine cohérence avec :

- **d'une part**, les enjeux de relance et de développement durable propres au territoire de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse et détaillés au **point III du présent Contrat.**
- **d'autre part**, les enjeux de transition écologique identifiés par le diagnostic écologique du territoire réalisé par le Parc Naturel Régional du Luberon à l'échelle des trois EPCI de l'arrondissement d'Apt, présentés au **point IV du présent Contrat**

B) Engagement financier annuel

L'engagement financier des porteurs et partenaires du Contrat sera formalisé par une convention annuelle, **jointe en annexe au présent contrat.**

La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires du contrat sur les opérations répondant aux enjeux du contrat. Elle précise les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions.

Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'État, des collectivités territoriales, des porteurs de projets et/ou d'autres organismes signataires ou partenaires. Ainsi, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :

- crédits de droits communs (dotations et fonds de l'État, tels la DSIL classique, la DSIL dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments publics, la DSID, la DETR, le FNADT) ;
- outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires, ...) ;
- Contrat de Plan Etat-Région et Plan de relance (Contrat d'avenir)
- fonds européens (FEDER, FSE, FEADER...)

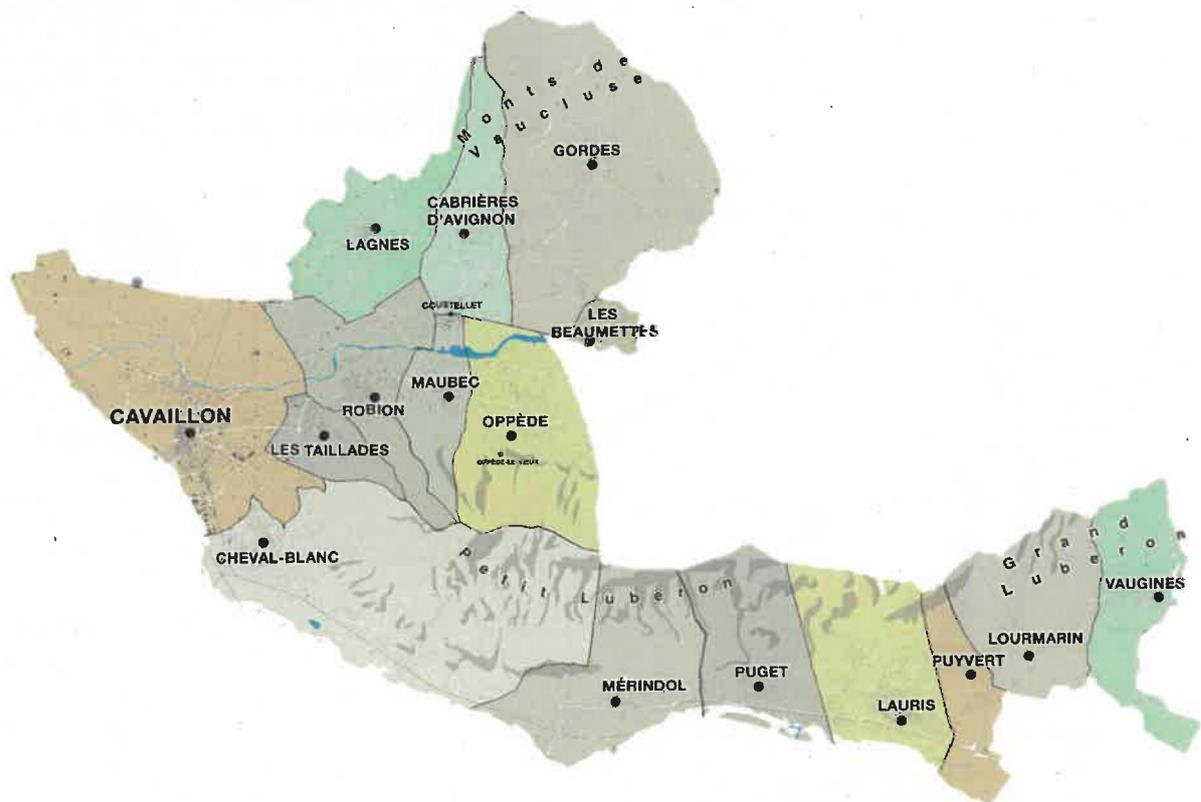
III- Les enjeux de relance et de développement durable du territoire de l'EPCI.

A) Présentation du territoire

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse s'est transformée en Communauté d'Agglomération. Elle exerce désormais 21 compétences dont 10 obligatoires.

L'Agglomération regroupe 16 communes rassemblant au 1^{er} janvier 2021, 55 844 habitants, dans le sud Vaucluse : Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Mérindol, Oppède, Robion, Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines.

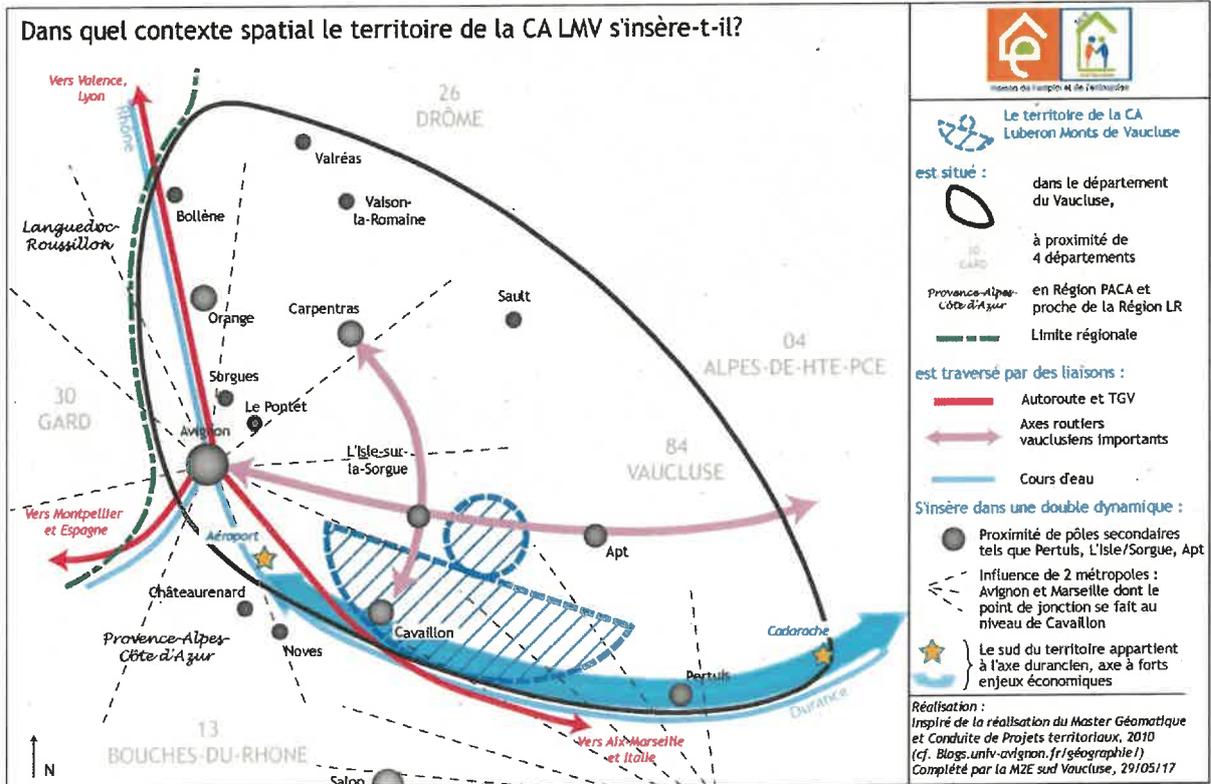
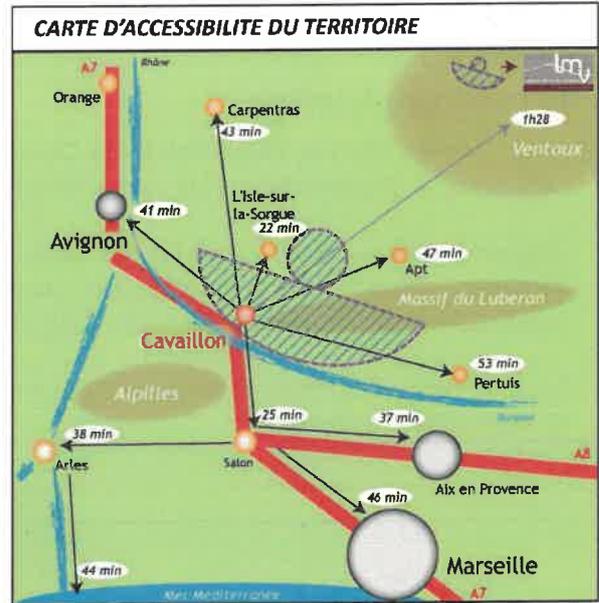
Le conseil communautaire est composé de 55 membres. Il est présidé par Monsieur Gérard Daudet.
Le siège se situe à Cavaillon.



L'agglomération est idéalement située en limite des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, et elle bénéficie d'infrastructures routières et autoroutières (A7 et A9) qui lui confèrent de bonnes qualités d'accessibilité, indispensables à l'attractivité économique du territoire. Elle aussi située à moins de 45 minutes des gares TGV d'Aix-en-Provence et d'Avignon ainsi que de l'aéroport Marseille Provence.

Entre Monts de Vaucluse, Durance et Luberon, c'est à la fois un territoire de plaine et de moyenne montagne, traversé par la rivière Calavon-Coulon, laissant ainsi le champ à une grande diversité d'activités économiques, agricoles et touristiques. Parmi son patrimoine naturel remarquable, outre le massif du Luberon, les Monts de Vaucluse et la colline Saint-Jacques, on y recense notamment un Espace Naturel Sensible (La Garrigue à Mérindol) et deux autres en cours de création (Oppède et Gordes).

Le territoire de l'agglomération est essentiellement rural, hormis sa ville centre, Cavaillon où l'on observe, habitats collectifs, quartiers pavillonnaires et logements de centre-ville.



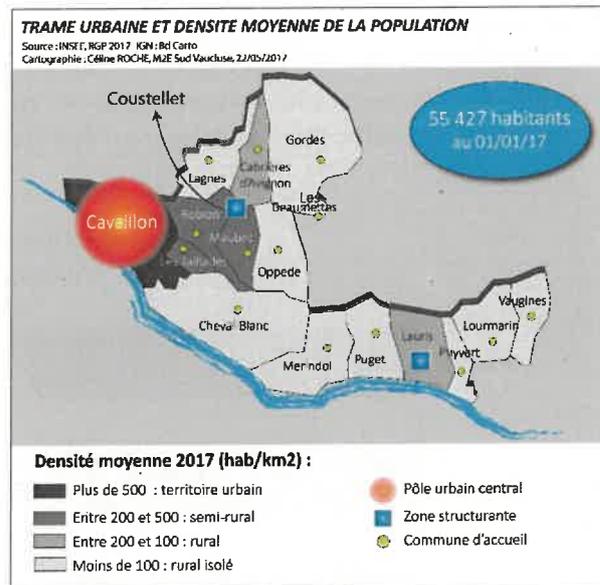
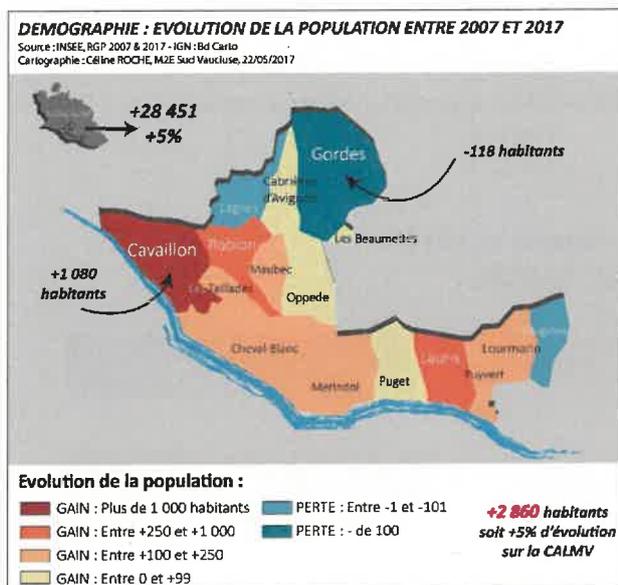
B) Le territoire de l'agglomération est à dominante rurale structuré autour d'une ville-centre, au sein d'une région attractive.

La population totale de LMV Agglomération est de 55 844 habitants, répartis sur 16 communes (population légale au 1er janvier 2021).

- Cavaillon, ville-centre : 26 611 habitants, (48 % de la population intercommunale).
- Renforcement de son attractivité sur la période récente : + 1 650 habitants entre 1999 et 2014.
- Des communes structurantes en couronne : Robion, Cheval-Blanc.
- Des polarités relais : Lauris et Coustellet.

Jusqu'en 2019, nous constatons une croissance démographique de 0,6 % par an, principalement liée au solde migratoire (+0,4% par an) et au solde naturel (+0,24 % /an), soit un standard proche des années 1970) à l'échelle intercommunale, à l'inverse du Département et de la Région dont la démographie est poussée par le solde naturel.

Pour Cavaillon, une croissance démographique élevée depuis 2009 (+1,2 % par an) participant fortement à la dynamique démographique intercommunale. Avec à la fois un solde naturel et un solde migratoire plus élevés (+ 0,6 %, pour le solde naturel et pour le solde migratoire). Il s'agit d'une inversion complète de tendance par rapport aux années 2000 (solde négatif), qui s'explique sans doute en partie par des prix de logements plus abordables sur la ville centre.



Un territoire attractif pour les jeunes familles

On observe un solde migratoire négatif sur les 15 – 24 ans (lié aux études supérieures – attractivité d'Aix Marseille) ainsi que sur les 25 -34 ans (accès au 1er emploi). La métropole Aix Marseille apparaît comme la 1ère destination de cette migration sortante, suivie par le Grand Avignon et la CC Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse.

En revanche, on observe une attractivité résidentielle du territoire communautaire pour les familles dans la tranche 35 – 49 ans, avec de jeunes enfants (0-14 ans).

Il s'agit là de données à retenir notamment en termes de :

- 1°) services aux familles avec enfants.
- 2°) politiques publiques à développer en direction des jeunes étudiants ou des nouveaux actifs.

Mouvements de population au sein de LMV

L'analyse de ces mouvements est intéressante également pour placer le curseur des politiques publiques communautaires (services et équipements à la population).

- Les personnes qui quittent les communes de LMV vers la ville centre Cavaillon sont plutôt jeunes (15 – 29 ans : 35%) et 35 % ont entre 30 et 54 ans. Il s'agit essentiellement de ménages de petite taille. 41% sont actifs avec une dominante : ouvriers / employés, dont 1/5ème demandeurs d'emploi.
- Au contraire, 52 % des personnes qui quittent Cavaillon pour les communes de LMV ont entre 30 et 54 ans, avec une dominante de ménages de plus de 3 personnes et 61 % d'actifs.

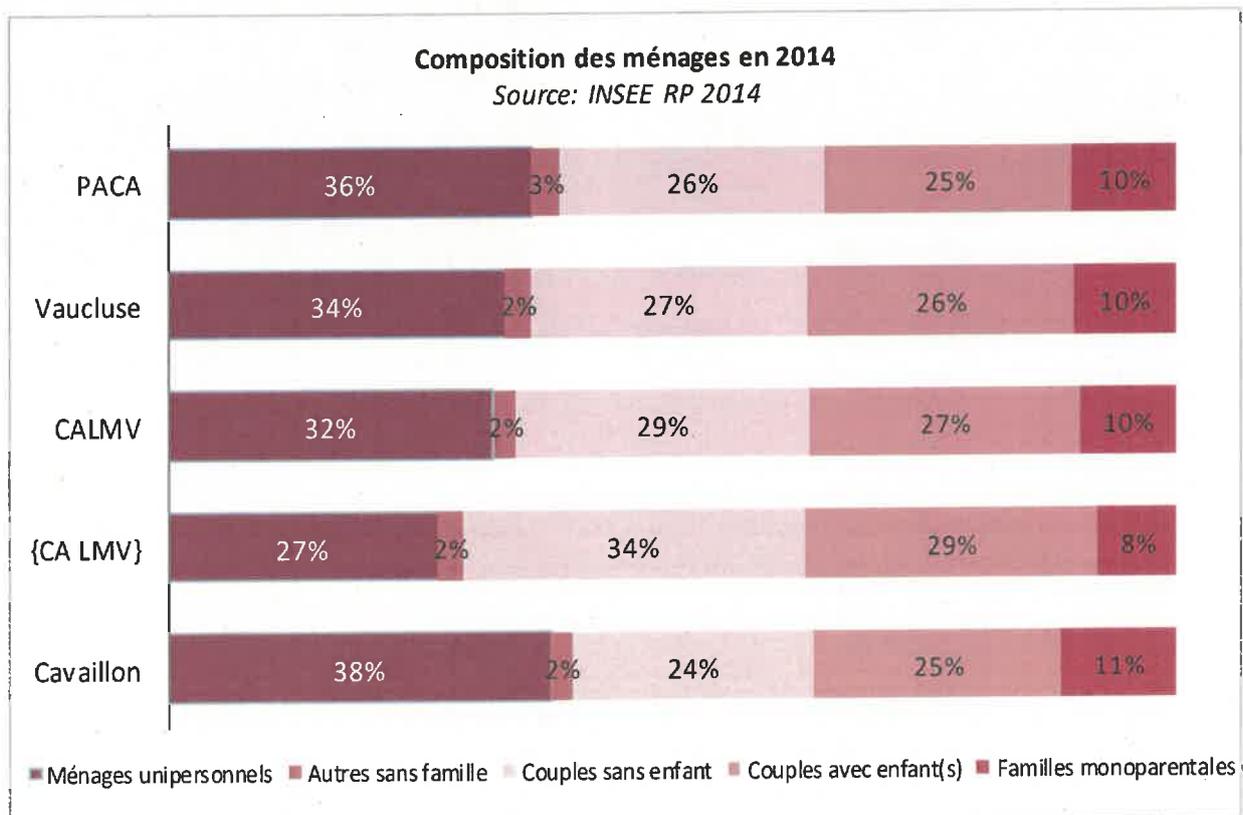
La composition et la taille des ménages

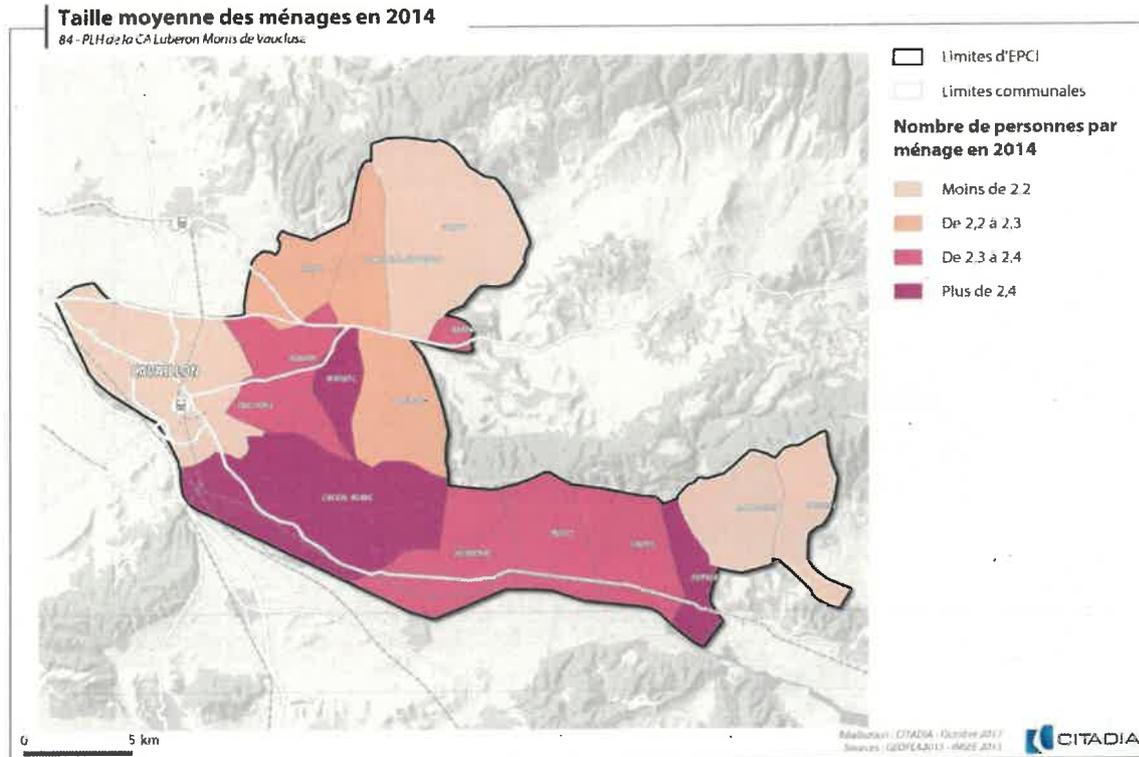
LMV compte 29 % de ménages sans enfants (29%), contre 27 % pour le Vaucluse et 26 % pour la Région.

A noter que les ménages unipersonnels et les familles monoparentales se concentrent davantage sur la ville centre, tandis que les couples avec et sans enfants sont davantage dans les communes de LMV hors Cavaillon.

Le nombre de personnes par ménage est de 2,24, équivalent au département et supérieur à la Région. A l'intérieur de LMV, ce nombre est de 2,18 pour Cavaillon et de 2,31 pour les autres communes, avec notamment des ratios encore plus élevés pour Puyvert, Cheval-Blanc et Maubec.

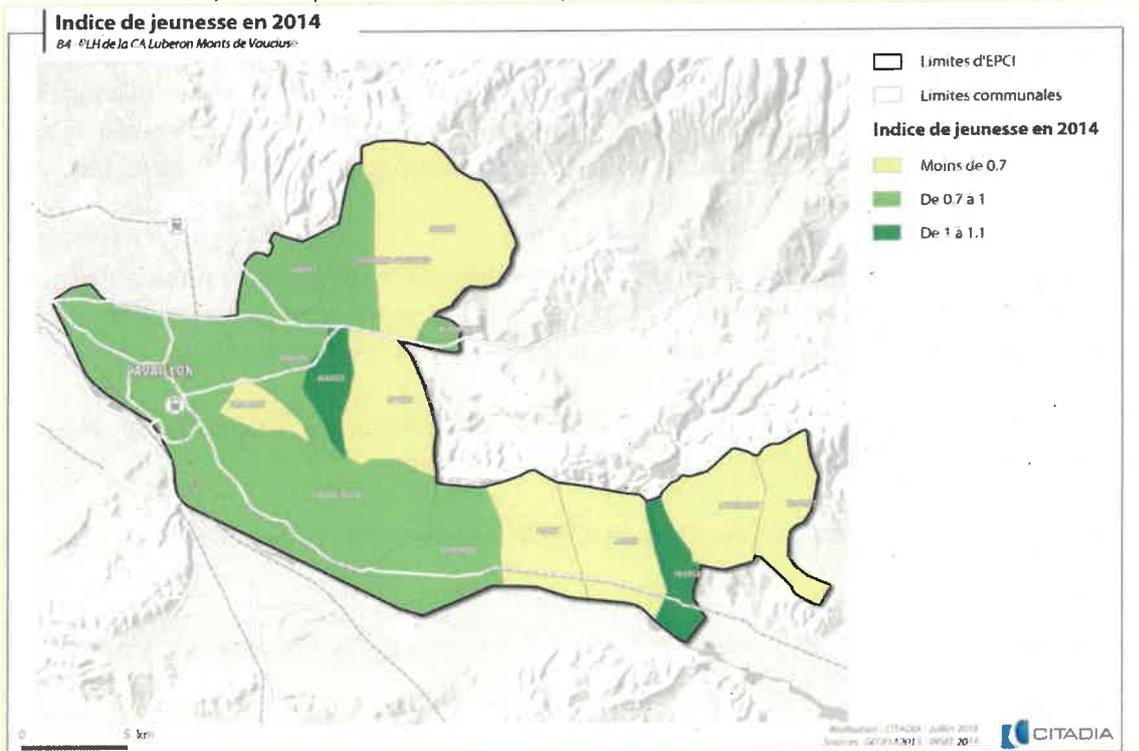
On observe cependant de manière générale un desserrement des ménages lié au vieillissement, à l'augmentation des séparations et décohabitation des jeunes. Ce phénomène s'est marqué les 10 dernières années, et plus fortement sur le territoire de LMV que dans le Département et la Région, traduisant une difficulté à maintenir les familles.

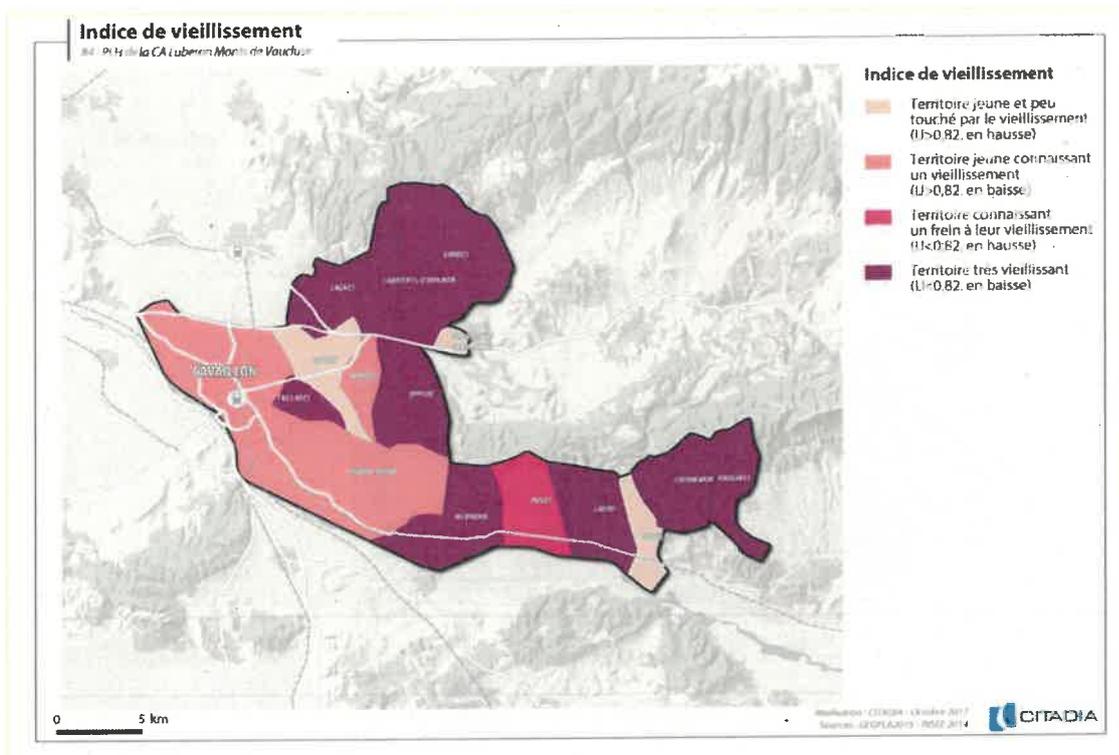




Indice de jeunesse : rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans

Cet indice est de 0,82 sur LMV, traduisant un déficit de jeunes / ménages seniors. Toutefois, cet indice de jeunesse est plus élevé à Cavaillon 0,92 (dominante des moins de 30 ans), contre 0,72 % pour les autres communes, à l'exception de Robion et Puyvert.





C) La structure socioéconomique du territoire

Luberon Monts de Vaucluse compte 21 200 emplois, pour 20 433 actifs occupés (données 2014) et 13 285 emplois relèvent du secteur privé (commerces et services).

A souligner, le caractère polarisant de Cavaillon, attractive vis-à-vis des actifs des communes et des territoires voisins. 66 % des emplois de l'intercommunalité, soit 13 934, se situent sur Cavaillon. Le reste du territoire se caractérise par sa vocation résidentielle, avec une dépendance du reste du territoire vis-à-vis de Cavaillon, à l'exception de Cabrières, Lourmarin, Puget et Gordes (économie présente).

De 2009 à 2014, le nombre d'emplois a cru de + 290 emplois sur le territoire communautaire, avec toutefois une phase de perte d'emplois sur Cavaillon (pertes d'entreprises, en lien avec la conjoncture et le manque de foncier économique). Cependant, l'emploi connaît une reprise depuis 2015.

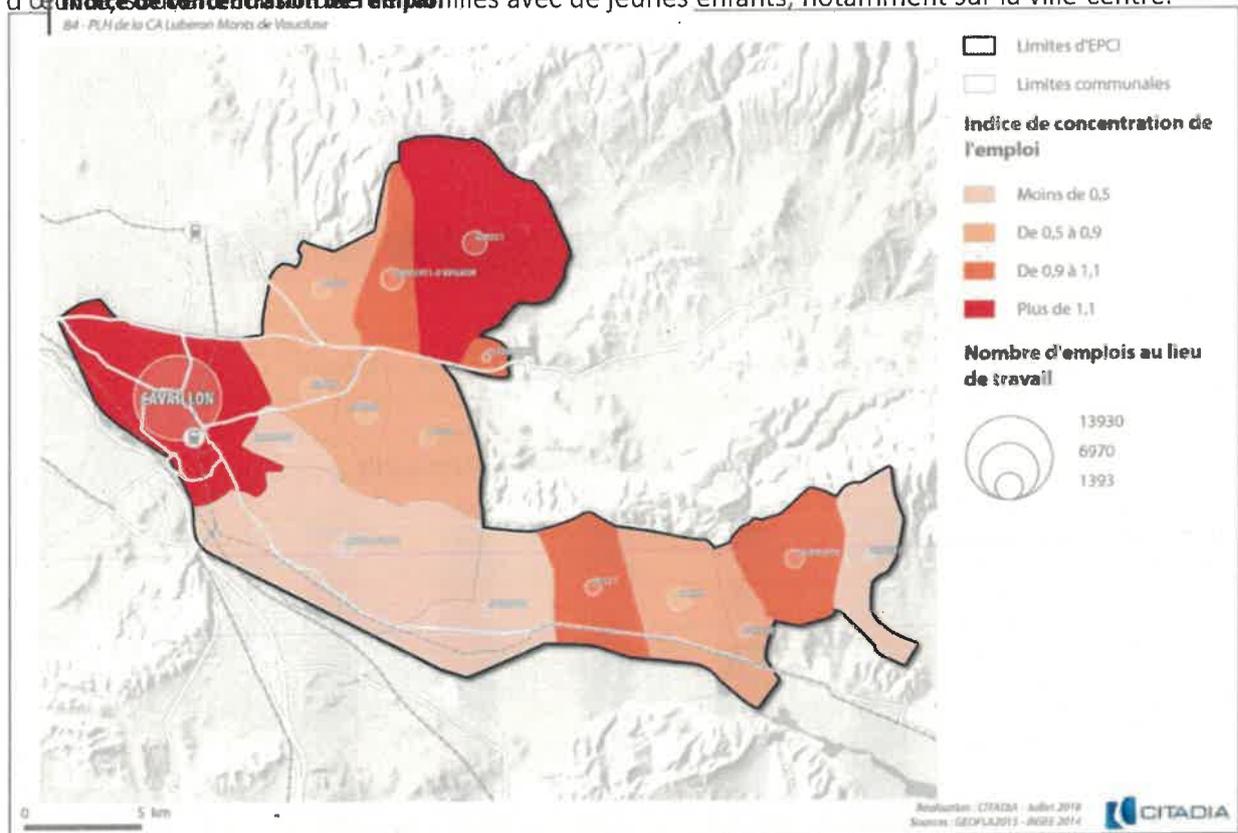
Fin 2017, le nombre d'entreprises s'établissait à 2034. Un nombre en légère baisse, avec une augmentation dans le secteur industriel : établissements et emplois.

Secteurs d'activité : 41 % services, 25 % commerce, 13 % construction, 12 % hôtellerie restauration et 9 % industrie.

Il est observé une tertiarisation de l'économie sur les 20 dernières années, même si la part des actifs ouvriers a augmenté de + 1600 emplois.

A noter également, 637 établissements exerçant une activité relevant de la sphère agricole sur le territoire. Les secteurs de l'arboriculture et du maraîchage sont fortement pourvoyeurs de main

d'œuvre. Bien que ces activités soient saisonnières, on observe une « sédentarisation » de cette main-d'œuvre, souvent constituée de familles avec de jeunes enfants, notamment sur la ville-centre.



Caractérisation de l'emploi

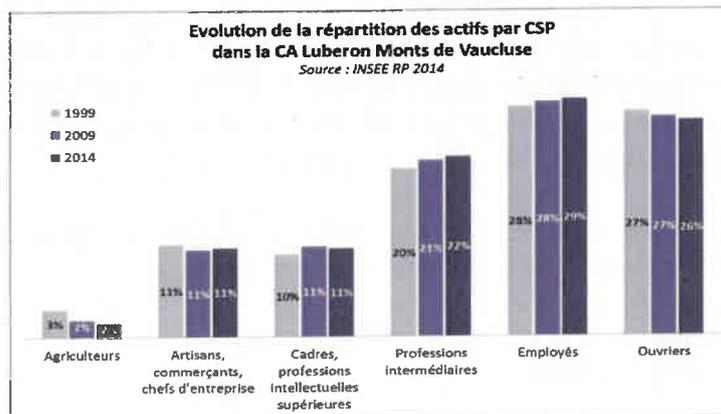
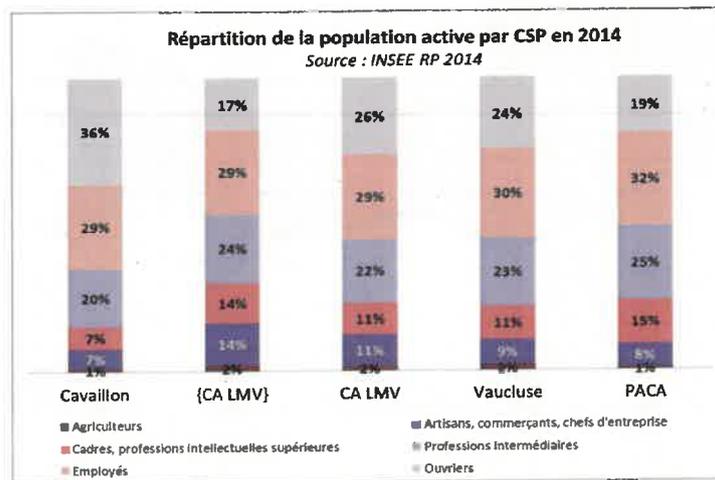
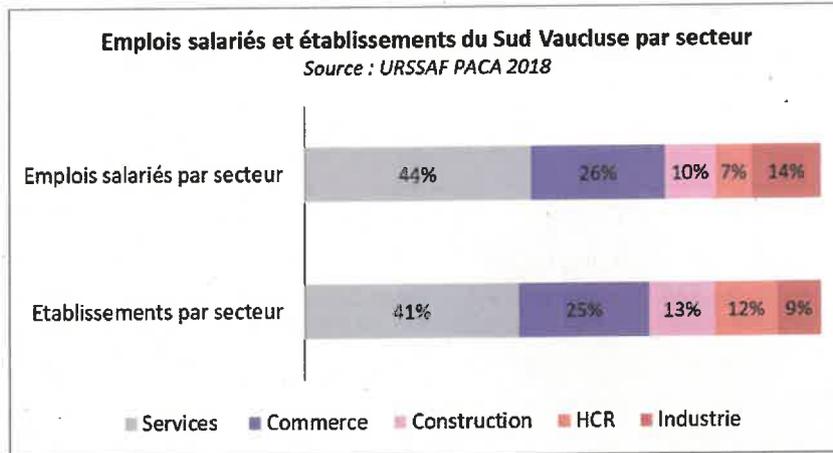
Une majorité de CDD et 48 % des emplois se situent dans des entreprises de moins de 20 salariés.

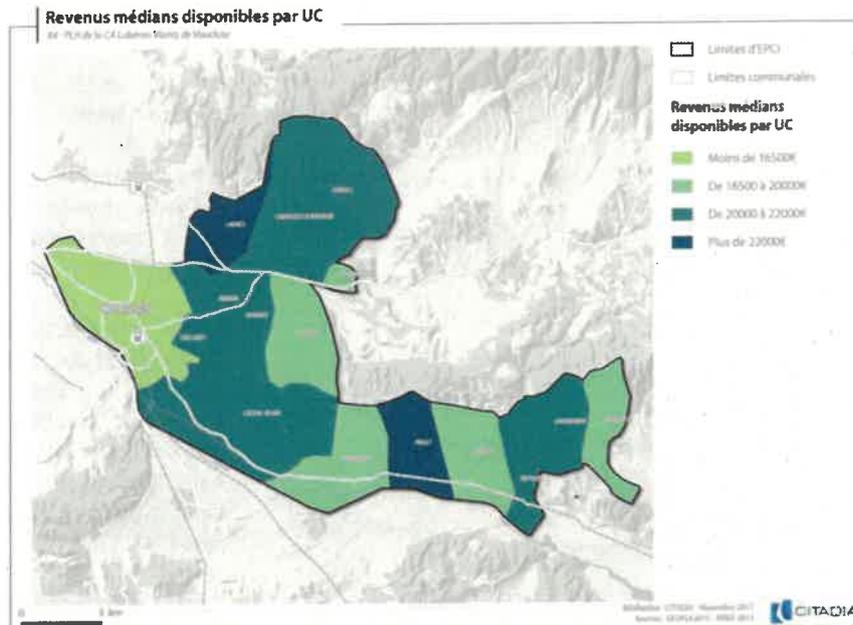
CSP : 29 % employés, 26 % ouvriers (19 % en Région), 11% cadres (15 % en Région).

Situation Intra-territoire : Cavaillon concentre davantage les ouvriers (36 %) de la population active, contre 17 % dans le reste du territoire. La part d'actifs hautement qualifiés est de 14 % sur les communes de LMV hors Cavaillon et de 7 % sur Cavaillon.

Des fragilités

- Revenu médian annuel : Cavaillon 15 056 €, LMV 17 708 €, Région 19 860 €, France 21 000 €.
- Taux de pauvreté : Cavaillon 28 %, Département 20,4 %, Région 17,5 %.
- Des emplois précaires : Cavaillon 16,1%, France 13,2 %.
- Un taux de chômage de 12 %, France 9%, Région 11,1 %.
- Faiblesse du niveau de formation.





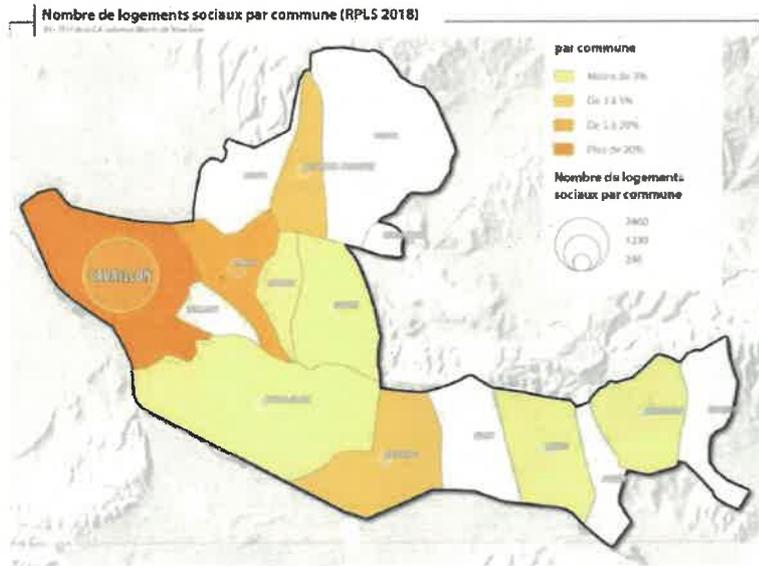
D) Autres données

Le logement

Au niveau du parc immobilier privé, la demande de logement jeunes ménages, couples ou familles monoparentales sur des logements type T2 T3 est insatisfaite. De plus, on observe un décalage entre la capacité financière de ces foyers (100.000 euros / T3) et le prix actuel du marché (140 000 euros / T3).

Ce manque d'offre et les prix élevés entraîne un départ de ces foyers vers Cavillon, où les prix sont plus abordables que le reste des communes hors LMV.

Par ailleurs, le prix des terrains à bâtir est de 200 à 250 euros / M2, ce qui entraîne une pression foncière qui s'accroît sur des communes moins structurées pour l'accueil des ménages. Point qui mérite d'être souligné dans un contexte de planification (SCOT et SRADETT) qui tendent vers un renforcement des centralités, parmi lesquels la ville de Cavillon, dans une logique de gestion économe de l'espace.



➤ Au 1^{er} Janvier 2018, la Communauté d'Agglomération compte **2 749 logements locatifs sociaux conventionnés** appartenant à des bailleurs sociaux (RPLS 2018). Le parc social représente **11%** du parc de résidences principales (INSEE RP 2016).

➤ L'offre est répartie sur 9 communes de l'agglomération (Cabrières-d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Lauris, Lourmarin, Maubec, Mérindol, Oppède, Robion), parmi lesquelles 3 communes comptent moins de 20 logements locatifs sociaux (Lourmarin, Maubec et Oppède).

➤ Avec **2 464 logements locatifs sociaux**, Cavaillon concentre **90%** de l'offre de l'agglomération.



- **2749 logements locatifs sociaux conventionnés** en 2018, soit **11%** du parc de résidences principales
 - **2 464 logements locatifs sociaux** à Cavaillon soit **90%** de l'offre de l'agglomération ;
 - **1738 logements locatifs sociaux situés en QPV**, soit **63%** de l'offre intercommunale.
 - **3 principaux bailleurs**, dont Mistral Habitat qui dispose de **67 %** de l'offre
- Une offre tournée vers le **collectif (88%)** et les **grands logements (40 % de T3 et 37 % de T4)**
- Des niveaux de **loyers très abordables**, notamment en QPV (moins de 4 € / m²)
- Une **vacance limitée** : **2,1%** du parc soit une cinquantaine de logements concernés
- Une **faible mobilité** dans le parc : **6,4 %** soit environ 170 attributions annuelles.
- Des **difficultés à atteindre les objectifs de la Loi EC** en matière de d'attributions de ménages du 1^{er} Quartile hors QPV en raison de la concentration de l'offre abordable en QPV
- Une **forte pression sur le parc social** : 175 attributions en 2018 pour 1227 demandes enregistrées ; soit **7 demandes pour 1 attributions**. Une pression encore plus forte pour les petites typologies (13 demandes / attrib. sur les T1/2)
- Une **précarisation de l'occupation du parc social** en lien avec les attributions : **68% des attributaires ont des ressources < 40% du PLUS** contre **55% des occupants (hors occupants GDH)**

Luberon Monts de Vaucluse est une Agglomération de projets et une agglomération de services

Cette double entrée est le gage d'un territoire vivant, avec l'objectif d'une attractivité économique et résidentielle. A ce titre, l'intercommunalité déploie des politiques publiques globales et cohérentes qui placent les habitants au cœur de ses actions.

C'est la raison pour laquelle LMV a choisi d'élargir la gamme de ses compétences au-delà de ses obligations légales.

La petite enfance : un réseau de 14 crèches accueillant près de 1000 enfants

La politique Petite Enfance figure au rang de ses compétences facultatives que l'agglomération a véritablement érigé au rang de ses actions prioritaires dans le cadre de son projet de territoire.

Luberon Monts de Vaucluse s'attache à développer cette politique communautaire à l'échelle de son territoire, avec la préoccupation d'une offre d'accueil diversifiée, accessible et d'un maillage équilibré pour être au plus près des attentes des familles.

Au 1er janvier 2021, Le pôle Petite Enfance gère 14 établissements d'accueil de jeunes enfants (13 en gestion directe et 1 en gestion associative), présentes sur 9 communes. Cela représente 150 agents, une capacité d'accueil collectif de 402 places. Le nombre d'enfants fréquentant les structures est de près de 1000 enfants. Le ratio est de 1 place offerte pour 2,48 enfants pour LMV en 2019.

L'ensemble des structures appliquent la tarification nationale imposée par la Caisse Nationale d'allocations Familiales (PSU) basée sur les revenus et la composition (nombre d'enfants à charge) des familles.

En 2019, près de 39% des familles bénéficient d'un tarif inférieur à 1€ de l'heure (seuil du niveau de pauvreté).

L'accès à la culture, aux loisirs et à la mobilité

Dans le cadre de ses compétences facultatives, LMV Agglomération gère un réseau de 12 médiathèques et de deux établissements aquatiques.

S'agissant du réseau des médiathèques intercommunales, il est particulièrement étoffé avec 12 structures et un point lecture, sans oublier une bibliothèque de plein air sur le centre aquatique d'été. Sont recensées près de 220 000 collections au sein du réseau. Ce dernier déploie de nombreuses actions en faveur de la jeunesse, accueille les scolaires, développe des animations avec les crèches dans le cadre de l'éveil culturel, installe des boîtes à livres dans les communes, et mise sur le service de portage et les applications numériques. Près de 10 000 adhérents sont porteurs d'une carte et se rendent régulièrement au sein du réseau.

Quant aux piscines, l'intercommunalité est dotée de deux structures remarquables. Tout d'abord, un centre aquatique de plein air, ouvert de mai à septembre, particulièrement bien équipé (3 bassins dont un de 25 mètres) pour l'accueil des scolaires, des enfants des écoles, des centres de loisirs et des familles.

Mais, l'agglomération propose également une piscine couverte, entièrement rénovée en 2019 ; elle accueille l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles situées sur le périmètre de LMV. Elle est équipée d'un bassin d'apprentissage et accueille les associations sportives et de loisir (Bébés nageurs).

Ainsi, les compétences piscines et médiathèques LMV jouent à fond la carte famille. Ces compétences sont en effet deux piliers complémentaires de la politique petite enfance de l'agglomération et permettent à cette dernière d'assumer une ambition forte en faveur de l'accueil des jeunes ménages.

En matière de déplacements collectifs, LMV développe son réseau C Mon Bus. Initialement doté de 3 lignes, le réseau C Mon Bus s'est enrichi en 2018 d'une 4ème ligne. Avec ces 4 lignes qui maillent la ville centre, Cavaillon, LMV dessert les zones d'activités existantes et à venir. De plus, ce réseau est cadencé sur les horaires des établissements scolaires de la commune. Enfin, afin de compléter l'offre du territoire, une navette C Mon Bus dessert Les Vignères et Les Taillades.

LMV détient aussi la compétence musique actuelle et finance, à ce titre, l'association AVEC la Gare de Coustellet et la Scène nationale la Garance pour leur programmation en la matière. Sur son territoire se déroulent aussi de nombreux festivals notamment de musique, en extérieur et dans des sites d'exception, lors de la saison estivale (Gordes, Oppède, Les Taillades, Cavaillon, Robion, Lagnes). Une saison estivale fortement marquée (hors Covid) par un tourisme prononcé et boosté par l'attractivité de la marque Provence et du Luberon en général mais qui offre aussi à ses visiteurs de nombreuses expériences inédites (œnologie et vignobles, patrimoine naturel et culturel (et notamment juif) remarquables, villages perchés, sport (trail, randonnée, via ferrata, cyclisme, etc.). Autant d'opportunités et d'atouts qui séduisent chaque année des visiteurs de l'Europe et même du monde entier.

E) Une dynamique de planification.

Stratégie de développement économique

Le territoire communautaire, fort de son implantation géographique idéale et d'un cadre de vie recherché, porte un projet de développement économique ambitieux d'une centaine d'hectares, au Sud de son territoire. Ce projet d'envergure est gradué dans le temps et se traduit concrètement en 2021 par la création d'un parc d'activités de 46 hectares, dénommé Natura'Lub, positionné entre autres, sur les 5 marchés et filières d'excellence d'une Opération d'Intérêt Régional dédiée à la naturalité, sources d'emploi et de croissance pour le territoire.

Ce projet est né d'une volonté politique affirmée depuis de nombreuses années, motivée par plusieurs constats. Tout d'abord, LMV et sa ville centre, Cavaillon, souffrent depuis une vingtaine d'années d'un déficit crucial de foncier économique, expliquant en grande partie le départ d'entreprises importantes et la perte de nombreux emplois (600 emplois privés, entre 2008 et 2013). Par la suite, la création de zones d'activités économiques est un impératif tant pour les entreprises déjà implantées, et dont la croissance est contrainte par l'absence de réponse foncière, que pour les entreprises extérieures qui mesurent tous les atouts d'un déploiement sur Luberon Monts de Vaucluse. Enfin, pour répondre à cet enjeu fort en termes de création d'activités et d'emplois sur un territoire fragile d'un point de vue socioéconomique (*taux de chômage supérieur à la moyenne régionale et nationale, revenu médian inférieur à celui du département et de la région*), LMV s'est engagée dans une action volontariste avec notamment le déploiement d'une stratégie économique et foncière, en lien avec l'écosystème local et régional fortement axé sur l'agriculture et l'agroalimentaire et cohérente avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation.

Le projet de développement économique s'inscrit sur des espaces en friche, mités et cultivés, d'une centaine d'hectares, entre deux poches économiques créées dans les années 80, l'une autour du Marché d'Intérêt National et l'autre en bordure de Durance.

Un premier périmètre élargi d'une centaine d'hectares est délimité avec une stratégie foncière à trois temps :

- a) **Court-terme** (2018-2022) : ce premier périmètre de 46 hectares se situe quartier des Hauts Banquets (Natura'lub), en continuité des zones d'activités économiques existantes et profite des dessertes routières existantes.

- b) **Moyen-terme (2018-2025)** : en parallèle, LMV mène une politique volontariste sur un second limitrophe au premier. Il s'agit d'un espace mixte entre des parcelles à vocation résidentielle et industrielle pour lesquelles la commune de Cavaillon a mis en place une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Sur ce secteur, une convention lie LMV à l'Etablissement Public Foncier (EPF).
- c) **Long-terme (2025-2030)** : ce dernier secteur porte sur le quartier 'Bout des Vignes'. L'intercommunalité a également fait appel à l'EPF pour les acquisitions foncières.



Programme Local de l'Habitat

En tant qu'agglomération, LMV compte la politique de l'habitat parmi ses compétences obligatoires. A ce titre l'agglomération a approuvé son PLH en 2019.

En termes de satisfaction des besoins des ménages, il convient de souligner que moins de 40% de l'offre en neuf est financièrement abordable par rapport aux ressources de 77% des ménages (données SCOT). Or, au vu de l'évolution démographique positive du territoire, de l'attractivité de LMV vis-à-vis des jeunes ménages, des données socio-économiques locales et du desserrement des ménages, le développement d'une offre de logements abordables, tant en accession qu'en locatif, est un des enjeux identifiés par le SCOT et par le PLH.

Dans sa double préoccupation d'attractivité économique et résidentielle, en direction des ménages et notamment des jeunes actifs, LMV a validé un programme d'actions répondant aux enjeux du territoire.

Sur le plan de l'offre en logements sociaux, le programme d'actions du PLH prévoit des objectifs à l'échelle du territoire, avec un effort particulier sur les communes carencées (SRU) qui pour certaines d'entre elles et notamment Robion et Lauris affichent une dynamique démographique supérieure à la moyenne du territoire.

Action cœur de ville et renouvellement urbain de la ville centre



Avec son nouveau programme de renouvellement urbain, Cavaillon poursuit son œuvre de transformation et de redynamisation urbaine. Déjà amorcé dans le quartier du Docteur Ayme, ce nouveau programme englobe désormais les quartiers des Condamines et de Saint-Martin. Cette opération majeure pour Cavaillon démarrera courant du 1er semestre 2021.

Au global, la poursuite de la rénovation urbaine de Cavaillon mobilisera sur les prochaines années un investissement sans précédent de plus de 71 millions d'euros, de la part de la ville et de ses partenaires (dont LMV).

Amélioration de l'habitat, sécurisation et embellissement des espaces publics, restructuration du centre commercial du Docteur Ayme, reconstruction du centre social La Passerelle, création de nouveaux services à la population avec une nouvelle halte-garderie et une Maison France Services : c'est un véritable projet de territoire qui prendra corps dans les tout prochains mois.

Outre la réhabilitation totale de 770 logements, les travaux comporteront la démolition de 145 logements, dont 96 sur la résidence Saint Martin. Cette démolition est rendue indispensable par l'état de vétusté et de délabrement avancé de ces logements.

L'objectif est de redonner aux locataires concernés des conditions de logement et des espaces de vie dignes de ce nom. Chacun foyer fera l'objet d'un accompagnement personnalisé qui démarrera bien en amont de son relogement. Les familles seront ainsi rencontrées individuellement afin d'appréhender au mieux leur situation, leur projet et leur choix de relogement. Une aide financière est prévue pour leur déménagement ainsi qu'une assistance administrative afin de faciliter l'ensemble de leurs démarches.

Plan climat air énergie territorial



Le PCAET est piloté par le Syndicat mixte du Scot (Schéma de cohérence territoriale) du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet et L'Isle-sur-la-Sorgue et regroupe 21 communes (CA Luberon Monts de .Vaucluse + CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse).

Les 6 objectifs à atteindre (à moyen terme en 2030 et à long terme en 2050) sont :

1. Réduire les consommations d'énergie et améliorer la qualité de l'air
2. Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération
3. Séquestrer le carbone
4. Développer une économie locale et circulaire
5. S'adapter au changement climatique
6. Mobiliser les citoyens.

Le plan d'actions sera validé courant 2021.

Contrat d'objectif territorial



LMV Agglomération votera prochainement son Plan de Prévention des déchets pour la mandature 2020-2026 afin de décliner à l'échelle du territoire intercommunal les objectifs de réduction de la production des déchets ménagers et assimilés fixés dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets approuvé en juin 2019 et par l'Etat dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020.

Parallèlement, LMV a signé en décembre 2019 la Charte Zéro Déchet Plastique proposée par la Région PACA visant à mettre en œuvre un plan d'actions spécifiques pour :

- sensibiliser à la réduction des déchets plastiques
- mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques
- gérer et valoriser les déchets plastiques.

Ce plan d'actions sera mis en place dès 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de gestion et de prévention des déchets, LMV a un programme pluriannuel d'équipements visant à optimiser la collecte et à réduire la production de déchets : densification des points d'apport volontaire pour encourager le geste de tri, déploiement de composteurs individuels et collectifs, compacteurs de déchets verts et de cartons dans les déchetteries pour réduire les rotations et optimiser le transport vers les sites de traitement et de réemploi (pour les déchets verts, vers la plateforme de déchets verts de Vaugines : les déchets verts sont broyés sur place et le broyat est livré aux agriculteurs locaux dans une logique d'économie circulaire.

Enfin, LMV souhaite moderniser et rendre plus accessible la déchetterie de LAURIS, située au sud de son territoire afin d'optimiser les flux de déchets valorisables avec la prise en compte d'un volet réemploi et la possibilité d'accueillir de nouvelles filières REP.

Au regard du portrait social et économique du territoire puis des compétences exercées par LMV agglomération, un projet de territoire ambitieux composé de 7 axes est en cours d'élaboration. Le développement (économique, agricole et touristique) revêt un enjeu majeur notamment en matière de création d'emplois.

Parmi ces différents axes, nous retrouvons 'en filigrane' des enjeux de relance et de transition écologique propres au CRTE : mobilité durable, sobriété énergétique, préservation et valorisation patrimoniales du territoire, amélioration du cadre de vie. Ces enjeux s'inscrivent dans des politiques publiques transversales, au service d'un développement durable du territoire.

F) Le projet de territoire

Ce dernier se décline en 7 axes, comme suit :

1. Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi
Enjeux :
 - Installation d'entreprises.
 - Pérennisation et développement des entreprises endogènes.
 - Augmentation de la part de l'emploi local dans la population active.
2. Développer une agriculture durable, de qualité et économiquement viable
Enjeux :
 - Foncier (maintien de terres agricoles et préservation de la qualité de nos paysages).
 - Energétiques et écologiques pour assurer la soutenabilité des activités agricoles.
3. Développer une économie touristique de qualité, équilibrée et permettant l'accueil de séjours toute l'année
Enjeux :
 - Etalement de la fréquentation touristique hors saison.
 - Répartition de la fréquentation.
 - Dynamique commune avec les territoires voisins.
 - Formes de tourisme nouvelles.

4. Planifier et maîtriser le développement urbain

Enjeux :

- Réponse à la poussée démographique et au desserrement des foyers.
- Limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles.
- Mixité sociale.
- Cohérence territoriale.
- Maîtrise de l'énergie.
- Agir pour la préservation du cadre de vie urbain et paysager, qualité architecturale, préservation des savoir-faire et du patrimoine, identité et esthétique.
- Agir pour une gestion durable de toutes les ressources du territoire, gestion des déchets, fragilité de la ressource en eau, risques d'inondations, préservation des ressources.

5. Renforcer l'accueil du jeune enfant et les services parentalités

Enjeux :

- Rééquilibrer l'offre en halte-garderie pour une meilleure optimisation de l'occupation des places en crèche.
- Amélioration et promotion de l'accueil individuel afin de réduire les délais d'obtention de place en crèche.
- Prise en compte de besoins spécifiques.

6. Favoriser les mobilités douces et renforcer les dessertes en transports en commun

Enjeux :

- Renforcer la qualité de service du réseau de transports en commun en place.
- Développer les mobilités douces.
- Favoriser les mobilités interurbaines

7. Favoriser l'implantation culturelle ainsi que sa diffusion sur le territoire et élargir les publics.

Enjeux :

- Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle.
- Renforcer le développement et l'élargissement des publics de toutes générations de la culture.
- Favoriser la création culturelle et sa diffusion sur le territoire.
- Harmoniser la communication autour de l'offre culturelle territoriale.

- IV -

**Les enjeux de transition écologique
du territoire des trois EPCI de l'arrondissement d'Apt
(CALMV, COTELUB et CCPAL)**

Un diagnostic écologique du territoire **joint en annexe au présent contrat**, a été élaboré par le Parc naturel régional du Luberon, à l'échelle des EPCI engagées par la charte du Parc dont l'État est signataire. Partagé avec les trois intercommunalités de l'arrondissement d'Apt, ce diagnostic présente les enjeux et critères de réussite économique et écologique de l'action publique locale en matière d'aménagement durable du territoire.

Les enjeux de transition écologique du territoire s'articulent autour de quatre thématiques d'ensemble, qui formeront l'armature d'ensemble du Contrat :

1- Développer les mobilités durables

2- Accélérer la sobriété énergétique

3- Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers et bâtis

4- Améliorer le cadre de vie quotidien et favoriser l'emploi

1 - Développer les mobilités durables

1.1 - Favoriser l'intermodalité

1.1.1 - Développer l'offre de transport en commun durable

1.1.2 - Aménager les infrastructures de transport

1.1.3 - Développer les transports à énergie propre

1.2 - Développer les infrastructures cyclables et les mobilités douces

1.2.1 - Créer ou aménager des pistes cyclables

1.2.2 - Créer ou aménager des infrastructures pour les usages du vélo

1.3 - Accompagner les usages du vélo

1.3.1 - Faciliter l'acquisition de vélos (notamment à assistance électrique)

1.3.2 - Sensibiliser et inciter à l'usage du vélo

1.3.3 - Faciliter l'installation de bornes de recharge électrique

2 - Accélérer la sobriété énergétique

2.1 - Réduire et compenser les consommations énergétiques

2.1.1 - Accompagner la rénovation thermique des bâtiments publics

2.1.2 - Accompagner la rénovation énergétique des logements

2.2 - Développer de nouvelles énergies renouvelables

2.2.1 - Accompagner la mise en place de panneaux photovoltaïques

2.2.3 - Accompagner le développement des énergies renouvelables thermiques

2.2.2 - Accompagner la création d'unités de méthanisation

2.3 - Eduquer, informer et promouvoir la sobriété énergétique

2.3.1 - Inciter à des pratiques visant la réduction de la consommation énergétique

3 - Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers et bâtis

3.1 - Préserver et valoriser le patrimoine naturel

3.1.1 - Préserver et valoriser les parcs, jardins et hameaux

3.1.2 - Aménager et protéger les espaces naturels et paysagers

3.2 - Préserver et valoriser le patrimoine bâti

3.2.1 - Accompagner la restauration de monuments

3.2.2 - Accompagner la restauration d'objets mobiliers

3.3 - Préserver et valoriser les ressources naturelles (eau, forêt et agriculture)

3.3.1 - Améliorer les productions agricoles

3.3.2 - Optimiser l'exploitation forestière

3.3.3 - Préserver les réservoirs de biodiversité

3.3.4 - Préserver la ressource et la qualité de l'eau

4 - Améliorer le cadre de vie au quotidien et favoriser l'emploi

4.1 - Accompagner un développement économique respectueux de l'environnement

4.1.1 - Optimiser l'occupation des zones d'activités

4.1.2 - Favoriser le développement de l'économie circulaire

4.2 - Améliorer l'habitat

4.2.1 - Animer le programme Local de l'Habitat

4.3 - Développer la connectivité numérique du territoire

4.3.1 - Optimiser les infrastructures numériques

4.3.2 - Sécuriser les outils numériques

4.3.3 - Renforcer les services numériques

4.4 - Aménager et valoriser les centres-villes, bourgs et villages

4.4.1 - Nature en ville, végétaliser et désimperméabiliser les espaces urbains

4.4.2 - Fluidifier et optimiser les conditions de circulation

4.4.3 - Optimiser les équipements publics existants

4.4.4 - Organiser une restructuration urbaine qualitative

4.5 - Favoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs, respectueuses des qualités écologiques du territoire

4.5.1 - Favoriser les pratiques culturelles

4.5.2 - Favoriser les pratiques sportives

4.5.3 - Favoriser les activités de loisir

4.6 - Développer un accueil touristique fondé sur les qualités écologiques du territoire

4.6.1 - Renforcer l'offre touristique

4.6.2 - Valoriser ou développer les sites et infrastructures touristiques

4.7 - Optimiser la collecte et le traitement des déchets

4.7.1 - Améliorer la prévention sur la production de déchets

4.7.2 - Optimiser le recyclage des déchets

Voir annexe avec l'ensemble des opérations déployées par le territoire communautaire et ses communes membres.

- V -

Le pilotage du contrat

A) Comité de pilotage

Le Contrat de relance et de transition écologique de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse est pris en charge par un comité de pilotage :

- co-présidence : État (sous-préfète de l'arrondissement d'Apt, ou son représentant) et président de l'EPCI (ou son représentant)
- membres : Conseil départemental, Parc naturel régional du Luberon + *autres signataires éventuels*
- rythme de réunion : une fois par an (a minima)
- missions : le comité de pilotage évaluera chaque année les actions réalisées et mettra en place la convention financière de l'année suivante

B) Comité technique

Le Contrat de relance et de transition écologique de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse est mis en œuvre par un comité technique :

- co-présidence : État (sous-préfète de l'arrondissement d'Apt, ou son représentant) et président de l'EPCI (ou son représentant)
- membre : services de l'État et des collectivités, établissements publics contributeurs
- missions : pour un suivi collégial du Contrat et de ses opérations, et la préparation du comité de pilotage, le comité technique sera le lieu d'échange autour du rapport d'évaluation établi par l'EPCI des actions de l'année n-1 et de la proposition de convention financière pour l'année n+1.

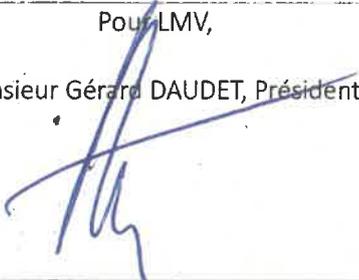
Le Parc naturel régional apportera son concours technique à l'État et aux EPCI pour assurer la bonne cohérence entre les actions soutenues financièrement dans le cadre de ce Contrat, et la charte du Parc.

- rythme des réunions : trois fois par an (a minima)

Signatures

Contrat établi en 3 exemplaires le 22/1/2021 à Apt (Vaucluse)

Signataires :

Pour l'État, Monsieur Bertrand GAUME, préfet de Vaucluse 	Pour LMV, Monsieur Gérard DAUDET, Président 
Pour le Parc naturel régional du Luberon, Madame Dominique SANTONI, Présidente	Pour la Commune des Beaumettes, Madame Claire ARAGONES, Maire
Pour la Commune de Cabrières d'Avignon Madame Delphine CRESP PIROLA, Maire	Pour la Commune de Cavaillon, Monsieur Gérard DAUDET, Maire
Pour la commune de Cheval-Blanc, Monsieur Christian MOUNIER, Maire	Pour la Commune de Gordes, Monsieur Richard KITAEFF, Maire
Pour la Commune de Lagnes, Monsieur Claude SILVESTRE, Maire	Pour la Commune de Lauris, Monsieur André ROUSSET, Maire
Pour la Commune des Taillades, Madame Nicole GIRARD, Maire	Pour la Commune de Lourmarin, Monsieur Jean-Pierre PETTAVINO, Maire

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 084-258402346-20210930-2021CS56-DE

Pour la Commune de Maubec, Monsieur Frédéric MASSIP, Maire	Pour la commune de Mérindol, Monsieur Philippe BATOUX, Maire
Pour la commune d'Oppède, Le Maire (élection en cours)	Pour la Commune de Puget, Madame Amélie JEAN, Maire
Pour la Commune de Puyvert, Madame Sylvie GREGOIRE, Maire	Pour la Commune de Robion, Monsieur Patrick SINTES, Maire
Pour la Commune de Vaugines, Madame Frédérique ANGELETTI, Maire	Pour ENEDIS, Monsieur Sébastien QUIMINAL, directeur territorial pour le Vaucluse, 

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 084-258402346-20210930-2021CS56-DE